Une majorité Macron serait la pérennisation de l'état d'urgence !

Par Nicole Delépine

EXIGEONS DE CONNAÎTRE LE CONTENU COMPLET DE CE PROJET DE LOI ET INFORMONS LES ÉLECTEURS LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE.

Pétition flash pour connaître le contenu du projet de loi covid du 22/06 avant les législatives – Les Patriotes (les-patriotes.fr)

Olivia Grégoire, la porte-parole du gouvernement, a annoncé le 8 juin un nouveau projet de loi portant sur la gestion de l'épidémie de Covid-19. Celui-ci sera présenté en Conseil des ministres le 22 juin, avant une première lecture au Sénat annoncée dans la semaine du 11 juillet. Avec ce texte présenté en Conseil des ministres le 22 juin, *le gouvernement veut « être en mesure d'intervenir si nécessaire, avec la mise en place de mesures de freinage si la situation »*.

Pourquoi passer une loi qui prévoit d'autoriser de nouveaux confinements ou d'autres mesures liberticides et inefficaces alors que rien ne le justifie, car depuis qu'Omicron a immunisé une grande partie de la population le nombre de malades est infinitésimal ?

Qu'y a-t-il dans ce projet de loi Covid 6/22 qui nous attend trois jours après le deuxième tour ?

Relayez, partagez la pétition, car Florian Philippot a raison, moins les députés Macron seront nombreux, plus le gouvernement aura du mal à imposer la poursuite et le renouvellement des

mesures liberticides de l'état d'urgence.

Voici ce que dit le site des Patriotes à ce propos :

> *« À la surprise générale, le 8 juin dernier, la porte-parole du gouvernement Olivia Grégoire a annoncé l'arrivée en Conseil des ministres le 22 juin prochain d'un nouveau projet de loi Covid.*
> *Ce projet de loi, dont le contenu reste largement mystérieux, vise dans sa philosophie à pérenniser l'état d'urgence sanitaire qui doit s'arrêter le 31 juillet prochain.*
>
> *Il est inadmissible que les électeurs français ne connaissent pas précisément le contenu de ce projet de loi qui va toucher leur vie quotidienne et leurs libertés avant le 19 juin, c'est-à-dire avant la date du second tour des élections législatives, qui vont être déterminantes ! »*

Ce projet sera sur la table des conseils des ministres, annoncé par la porte-parole le 8 juin 2022, le but du projet de loi est clairement la pérennisation par la loi des mesures de l'état d'urgence.

Dans ce but Olivia Grégoire fait croire à un léger retour du virus :

> *« nous en profitons et nous profiterons pour rappeler la quatrième dose et les mesures coercitives, et éventuellement légiférer à nouveau. »*

Alors que tout cela est mensonger. Il n'y a pas de quatrième, septième ou vingt-cinquième vague ! Et de toute façon nous savons que les injections de rappel sont inefficaces (on ne compte plus les quadri-injectés malades comme tout récemment la reine Elizabeth) et dangereux (voyez l'état de Céline Dion ou Bieber) [1] les traitements précoces multiples pour traiter les patients éventuels.

***La propagande de la presse aux ordres** :*

> *« un léger retournement de tendance »*
>
> *« hausse de l'incidence »*
>
> *« nous en profiterons pour rappeler la 4e dose (sic !), les gestes barrière que nous ne devons pas oublier… »*

Contenu : « *portant l'ensemble des mesures qui ont vocation à tomber naturellement au 31 juillet (loi du 11/11/2021) »* C'est donc bien la pérennisation de l'état d'urgence que Macron veut nous imposer !

Les médias aux ordres ont traduit *:*

> ***« retour en force possible des restrictions covid » « le covid 19 refait surface en France »*** [2]
>
> *« Après deux mois de baisse, le nombre de cas positifs au Covid-19 semble bien repartir en France. Selon Santé publique France, l'épidémie a commencé ces derniers jours à rebondir avec une reprise des contaminations. En moyenne 23 000 personnes ont été testées positives au Covid par jour cette semaine. La moyenne était de 18 000 il y a tout juste 10 jours. Certaines régions sont plus touchées. Par exemple la Corrèze où l'on recense 283 cas pour 100 000 personnes ». 1.850 cas pour 100 000 habitants en Martinique.*
>
> *Cela reste bien loin du taux d'incidence dans les outre-mer. En Martinique il y a 1 850 cas pour 100 000 habitants. Pour l'instant, on ne ressent pas d'impact dans les hôpitaux, puisqu'il y a toujours un décalage de deux à trois semaines entre la hausse des contaminations et les entrées à l'hôpital ». Via Europe n° 1.*

Donc, **ils font tout pour relancer l'inquiétude** ; c'est la phase de **terreur** décrite par Laurent Toubiana et qui doit succéder à la phase de **sidération** normale devant une épidémie qui a eu lieu et qui est maintenant terminée.

Ils recommencent à mentir, car il n'y a aucun rebond de l'incidence !

Laurent Toubiana donne chaque semaine les **vrais** chiffres de la maladie cette semaine sur https://covid.irsan.eu

Cette semaine : 10 « malades »/100 000 habitants !

Les chiffres de « contamination » brandis par la propagande médiatique sont totalement trompeurs, car ils sont fabriqués à partir du test PCR qui, lorsqu'il est positif chez un asymptomatique, ne prouve ni qu'il est porteur du virus, ni qu'il est, ni qu'il sera malade, ni qu'il peut contaminer quiconque.

Ce fait scientifique a été formellement reconnu par le tribunal de la chambre d'appel de Lisbonne qui a exigé la libération immédiate de touristes mis en quarantaine sur la foi en ce seul test. (PROCESSO N.º 1783/20.7T8PDL.L1-3 covid Tribunal da Relação de Lisboa Data11 de novembro de 2020) [3]

La fréquence des faux positifs lors du dépistage d'asymptomatique atteint en effet 97 %. [4]

La FDA elle-même a demandé qu'un test plus spécifique le remplace et le 20 janvier 2021, l'OMS l'a reconnu [5] en pesant soigneusement les termes de ses recommandations.

Seul compte le nombre de « malades » effectifs, ceux qui souffrent de symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires…) Cette semaine : 10 « malades »/100 000 habitants !

DANS LE MÊME TEMPS, L'OMS CONVOQUE UNE RÉUNION POUR STATUER SUR L'« ÉPIDÉMIE VARIOLE DU SINGE »

L'Organisation mondiale de la santé (#OMS) a annoncé qu'elle convoquait une réunion de son comité d'urgence le 23 juin pour évaluer si la #VarioleDuSinge représente une « urgence de santé publique de portée internationale » #AFP ! quelle coïncidence !

Et même temps, l'UE a prévu une pérennisation du certificat européen [6]

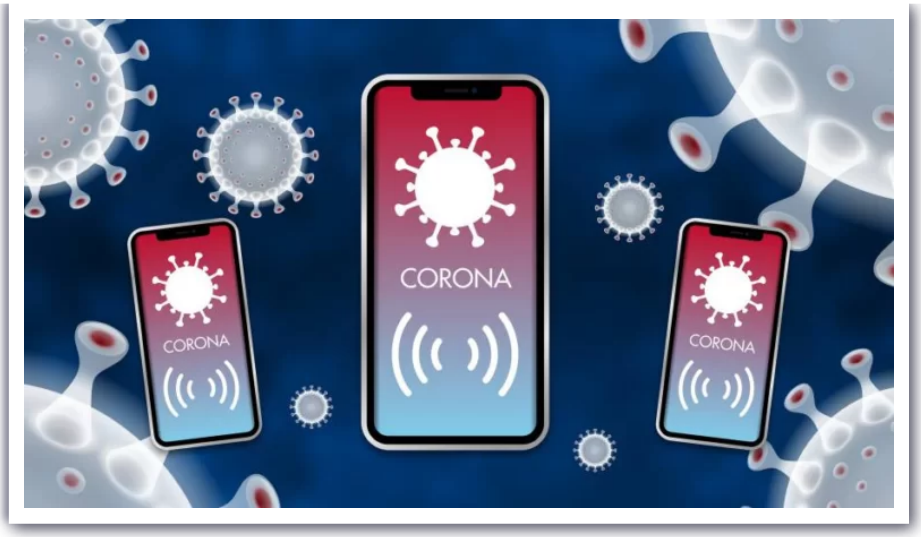

Europe — Certificat COVID de l'UE : accord entre les députés et le Conseil pour prolonger les règles une année supplémentaire

Par Parlement Européen, le 15 juin 2022

Le dispositif actuel expire le 30 juin 2022

Les négociateurs du PE et des États membres ont trouvé un accord pour conserver le dispositif du certificat COVID numérique de l'UE durant une année supplémentaire, jusqu'en juin 2023.

Lundi soir, les équipes de négociation du Parlement et du Conseil ont conclu un accord visant à prolonger le dispositif du certificat COVID numérique de l'UE — dont la validité arrive à expiration le 30 juin — d'une année supplémentaire.

Avec cette prolongation, les législateurs de l'UE souhaitent garantir la liberté de circulation [7] des citoyens de l'UE en cas d'apparition d'un nouveau variant inquiétant.

Les négociateurs ont convenu que les États membres devraient s'abstenir d'imposer des restrictions supplémentaires à la libre circulation des titulaires du certificat. Les États membres ne seront autorisés à le faire que si ces restrictions sont nécessaires, proportionnées et non discriminatoires, dans le but de préserver la santé publique.

Les députés ont tenu à ce qu'une clause soit ajoutée, demandant à la Commission d'évaluer si le dispositif est toujours nécessaire au bout de six mois (fin 2022), en se fondant sur l'avis scientifique du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et du comité de sécurité sanitaire (CSS). La Commission devra alors également publier un bilan décrivant toutes les évolutions du certificat au niveau national et international. Le dispositif devrait ensuite être abrogé dès que la situation épidémiologique le permettra.

Prochaines étapes

L'accord informel devra désormais être officiellement approuvé par le Parlement et le Conseil afin d'entrer en vigueur le 30 juin, date à laquelle le dispositif actuel prend fin. Le vote en plénière est prévu lors de la session des 22 et 23 juin à Bruxelles. »

Parlement Européen (15-06-22)

#actualites #Europe

Là encore **les députés européens mentent ce n'est pas pour« *garantir la liberté de circulation des citoyens de l'UE en cas d'apparition d'un nouveau variant inquiétant* » qu'ils veulent prolonger leur Certificat COVID, mais au contraire pour interdire aux non injectés de circuler !**

Alors qu'en aucun pays du monde les pass n'ont montré qu'ils pouvaient limiter les contaminations

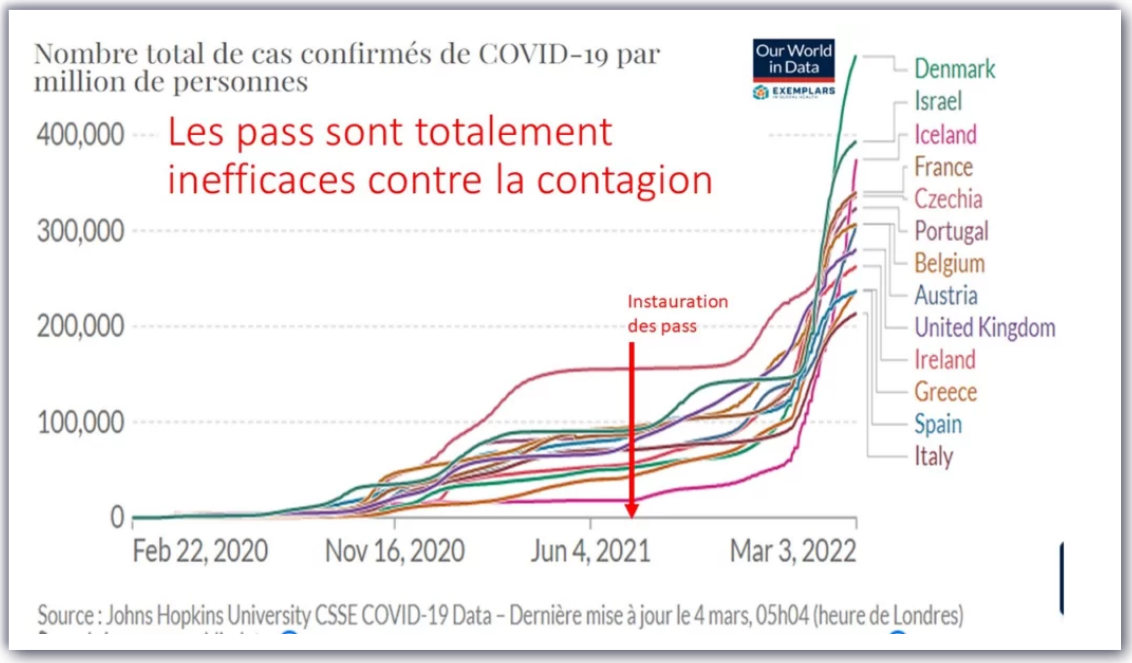

Ces trois évènements couplés, projet de loi du 22 juin au conseil des ministres en France, réunion de l'OMS et prolongation du certi cat européen prouvent bien la volonté de l'oligarchie mondialiste au pouvoir de poursuivre le narratif de la peur, alternant virus, guerre, famine ou autre chose.

Il est temps que la volonté des peuples s'oppose à ce théâtre mondial, refusent en particulier l'injection prévue des enfants par ces produits toxiques.

Dans l'immédiat, pour sauver nos libertés faisons tout pour que Macron n'ait pas de majorité.

Dr Nicole Delépine

[1] Le destin post-injection de stars mondiales comme Céline Dion et Justin Bieber va-t-il ouvrir les yeux de leurs fans ? — Nouveau Monde (nouveau-monde.ca) [↩]
[2] Covid-19 : comment expliquer le rebond épidémique en France ? (europe1.fr) [↩]
[3] https://crlisboa.org/wp/juris/processo-n-o1783-20-7t8pdl-l1-3/[↩]
[4] Jaafar R, Aherfi S, Wurtz N, Grimaldier C, Van Hoang T, Colson P, Raoult D, La Scola B. Correlation Between 3790 Quantitative Polymerase Chain Reaction-Positives Samples and Positive Cell Cultures, Including 1941 Severe Acute Respiratory Syndrome Coronavirus 2 Isolates. Clin Infect Dis. 2021 Jun 1;72(11):e921. doi : 10.1093/cid/ciaa1491. Erratum in : Clin Infect Dis. 2021 Nov 2;73(9):1745. PMID : 32 986 798 ; PMCID : PMC7543373.[↩]
[5] https://www.who.int/news/item/14-12-2020-who-information-notice-for-ivd-users[↩]
[6] Europe — Certificat COVID de l'UE : accord entre les députés et le Conseil pour prolonger les règles une année supplémentaire (occitanie-tribune.com) [↩]
[7] Humour de rigueur ? et non malheureusement.[↩]